

PROCEDURE D'ADMISSION
Préparation à l'entrée en formation des secteurs éducatif et social
PROMOTION 2019/2020

Date limite de dépôt des dossiers :
30 Août 2019

Ce cycle de formation vous permettra de valider votre projet professionnel tout en préparant les épreuves d'admission dans les différents centres de formation aux carrières éducatives et sociales.

I - CONDITIONS GENERALES

Les conditions requises sont :

- **Avoir déposé un dossier d'inscription** complet dans les délais prévus
- **Disposer du financement** du coût pédagogique

Attention : L'inscription à cette formation ne donne pas droit au statut étudiant

II – LA FORMATION

Elle comporte **362 heures** dont :

- **222 h de formation** soit 37 journées de 6 h (en présentiel et en FOAD)
- **140 h de stage** : possibilité d'augmenter le nombre d'heures de stage

La formation théorique est organisée en quatre modules de formation :

Module 1 : élaboration et suivi du projet individuel de formation

Module 2 : connaissance des champs professionnels

Module 3 : culture professionnelle

Module 4 : préparation aux épreuves orales d'admission

La formation pratique :

Elle est dispensée au cours de stages au sein de sites qualifiants, à partir d'un calendrier personnalisé.

La recherche des lieux d'accueil **est faite par le stagiaire** et accompagnée par l'Institut qui guide la recherche d'établissements. Les stages sont cadrés par une convention d'accueil tripartite.

III – MODALITES PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- **Conditions de réalisation** : formation de groupe, 15 personnes minimum, 30 personnes maximum

- **Modalités d'intervention** : cours magistraux, méthodologie, témoignages de professionnels, atelier de recherche, FOAD

- **Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression** : test de positionnement, fiche avancement travaux de recherche ; assistance technique pour les sessions FOAD ; suivi individualisé et accompagnement grâce à fiche de suivi individualisé.

- **Modalités et critères d'évaluation** : test de positionnement, oraux blancs, soutenance de groupe

IV– SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation sera délivrée par le Centre de formation.

V – COUTS DE LA FORMATION

Frais de dossier : 50 €

Frais de formation 2019/2020 : 1 609.50€

Règlement des frais de formation :

- **A l'inscription** : Frais de dossier

- **A l'entrée en formation** : les frais de formation sont réglés par chèques remis le 1^{er} jour de la formation. Un échéancier trimestriel vous sera adressé. Chaque chèque sera encaissé à la période correspondante.

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation.

Attention : Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas. Ils ne seront pas remboursés

Une caution de 50 € pour l'utilisation de la bibliothèque, sera demandée lors du premier regroupement. Ce chèque n'est pas encaissé et sera restitué à la fin de la formation.

VI – ADMISSION A LA FORMATION

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans le dossier d'inscription
- le règlement des frais d'inscription.

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle
- la signature du règlement intérieur
- La signature de la charte FOAD

Attention : l'inscription à la formation n'est valable qu'une année.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier doit comprendre :

- * La photocopie recto verso de votre carte d'identité
- * 2 photos d'identité (portant votre nom au dos)
- * Une lettre de motivation manuscrite
- * Déclaration sur l'honneur signée
- * Un Curriculum Vitae
- * Un chèque de 50 € à l'ordre du Pôle Formation & Recherche – Institut Saint Simon correspondant aux frais de dossier
- * Un justificatif d'assurance couvrant la responsabilité civile

Pour les salariés :

* ***L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe),*** précisant obligatoirement :

- * la nature du contrat de travail et le poste occupé
- * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
- * les périodes de date à date (seulement pour les CDD)
- * Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

* ***La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.***

Pour les non-salariés et ceux qui prennent en charge une partie de la formation:

* ***L'autorisation du candidat/financement individuel (ci jointe)***